



# Règlement des Challenges Départementaux 2018 des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif de Tarn et Garonne

## Article 1 - OBJET

Le CDMJSEA met en jeu plusieurs challenges Départementaux

**Bénévole associatif** : Récompenser les bénévoles (F et H) qui s'investissent depuis un certain nombre d'années au sein de son association (sportive, culturelle, caritative, d'éducation populaire).

**Sportif amateur individuel** : Récompenser les sportifs amateurs (F et H) pour leurs performances réalisées au cours des 2 dernières années qui doivent être du niveau régional, national ou international.

**Animateur bénévole en milieu rural** : Récompenser les personnes (F et H) qui interviennent depuis un certain nombre d'années dans le milieu associatif et/ou sportif en milieu rural.

**Éducateur-entraîneur bénévole** : Récompenser les animateurs diplômés (F et H de moins de 40 ans) qui s'investissent bénévolement depuis des années dans leur sport en mettant son savoir au service des jeunes, des handicapés, des quartiers sensibles, etc...

**Jeune arbitre bénévole** : Récompenser les Jeunes (F ou H de moins de 25 ans) formés au club ou dans le groupement sportif qui s'investissent depuis quelques années dans l'arbitrage et ont participé à des stages de formation qui valorisent leurs connaissances. Faisant preuve de beaucoup d'initiative et de régularité.

**Plus beau geste sportif** : récompenser les acteurs (F, H ou groupe de personnes), qui, par leurs gestes, sont des exemples, valoriser les gestes qui correspondent à l'éthique sportive, mettre en évidence ces gestes et leurs acteurs.

**Ecole de Sport** : l'Ecole de sport doit être mixte

**Equipe Sportive amateur** : Récompenser les sportifs amateurs (F, H ou mixte) pour leurs performances réalisées au cours des 2 dernières années qui doivent être du niveau régional, national ou international.

## Article 2 - CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Respect de l'esprit associatif : motivation, responsabilité, dévouement, compétence, passion, disponibilité, goût de l'effort.

Non-violence : esprit d'équipe, solidarité, citoyenneté

Bénévolat au sein d'une association : soutien et contribution à son développement, amélioration des rapports avec les collectivités.

L'attribution des Prix doit se faire dans le respect de l'article 2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : « sans distinction aucune, de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, ... »

## Article 3 – COMPOSITION DU CONSEIL DU CHALLENGE

le président du CDMJSEA 82,

les membres de la Commission des Challenges

des représentants du CDOS 82

## Article 4 – CHALLENGE REGIONAL Occitanie

Le conseil du challenge sélectionnera, pour chaque challenge 1 candidat qui participera au challenge régional Occitanie, les récompenses (trophées, diplôme et bon d'achat) seront remises au cours d'une manifestation qui se tiendra au CROSS de BALMA (31) courant février 2019.

## Article 5 – DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers, remplis de façon très précise, devront être déposés **avant le 1er novembre 2018**

- par mail: [cdmjsea82@gmail.com](mailto:cdmjsea82@gmail.com)
- ou par courrier, le cachet de la poste faisant foi à

**Médailleurs JSEA82, 65 avenue M. Hamecher, 82000 MONTAUBAN**

## Article 6 – RECOMPENSES

Les récompenses départementales (trophées, diplôme et bon d'achat) seront remises lors d'une manifestation, dans la cadre de la journée mondiale du bénévolat, en décembre 2018 à partir de 18h à l'auditorium du centre universitaire de Montauban (la date exacte n'a pas encore été fixée. ;

Les récipiendaires et leurs clubs ou associations seront avisés personnellement.